

Article 1 : Organisation

Le présent concours « Réponse gagnante » est organisé par la société par actions simplifiée (SAS) REMBOURSEZVOTREFORFAIT, au capital de 7 000,00€ ; dont le siège est situé au 27 boulevard de l'Ariane, 06300 NICE ; et immatriculé au registre des commerces et des sociétés de Nice sous le numéro 533 270 591.

La société REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS met à disposition à partir du 28 novembre 2011 et pour une durée indéterminée le concours depuis l'adresse « reponsegagnante.com », « reponsegagnante.fr », « questiongagnante.com », « questiongagnante.fr ».

Le présent concours est basé sur des questions de connaissance générale, une bonne réponse déclenche automatiquement le gain annoncé.

Le hasard n'intervient jamais, le candidat doit faire appel à son intelligence, à sa logique, à ses connaissances et à sa sagacité pour découvrir la bonne réponse.

La participation au concours est payante et s'adresse aux personnes majeures disposant d'une connexion internet et d'une adresse email permettant de recevoir son courrier électronique. Les frais de connexion au site internet sont à la charge des visiteurs.

Article 2 : Définitions

- L'utilisateur est une personne (physique ou morale, formelle ou informelle) utilisant le site et participant au concours.
- Le compte est une interface dédiée à chaque utilisateur inscrit, on peut y transmettre ses informations personnelles détaillées et effectuer les demandes de reversement des gains. Il est strictement personnel et nominatif.
- Le solde est la somme cumulée des gains par l'utilisateur membre. Il est visible sur le compte de l'utilisateur membre.
- Le reversement est une opération effectuée par l'utilisateur depuis son compte lui permettant de récupérer le contenu de son solde.
- Un code est obtenu grâce à l'utilisation d'une solution de paiement, et permet de valider une réponse afin de participer au concours.

Article 3 : Principe général du concours

Le présent concours est basé sur des questions de connaissance générale, une bonne réponse déclenche automatiquement le gain associé à la question.

- 1- Les questions et les réponses sont consultables depuis le site internet, leur consultation n'engendre pas de frais de participation. En fonction de la question, un gain est indiqué, il peut être différent d'une question à une autre. Seule une réponse exacte permettra de remporter automatiquement ce gain.
- 2- L'utilisateur doit sélectionner le territoire/pays correspondant à sa situation, par exemple France métropolitaine si l'utilisateur se situe en France métropolitaine ou Belgique si l'utilisateur se situe en Belgique. Cela permettra ensuite au visiteur d'accéder au moyen de paiement approprié.
- 3- L'utilisateur choisit la question de connaissance générale avec laquelle il souhaite participer, et sélectionne la réponse qui lui semble approprié à la question. Sur les trois réponses sélectionnables, une seule est juste et valide.
- 4- Pour valider une réponse, l'utilisateur doit préalablement effectuer l'achat d'un code d'accès (le prix et le moyen d'obtenir le code d'accès est indiqué avant achat).
- 5- Une réponse fautive validée n'engendre pas de gain, une réponse juste validée permet de reporter automatiquement le gain associé à la question.
- 6- Après avoir validé une réponse exacte, l'utilisateur doit immédiatement s'inscrire ou se connecter pour permettre l'ajout de son gain à son solde personnel. Si l'utilisateur est déjà connecté, le gain s'ajoutera

automatiquement à son solde. Il pourra ainsi cumuler ses gains sur son solde suite aux différentes participations au concours.

- 7- Pour récupérer son solde, l'utilisateur inscrit et connecté doit cliquer sur « reverser mon solde » depuis son compte, et sélectionner le moyen de reversement qui lui convient.

Article 4 : Inscription et mise à disposition du compte

Pour utiliser le service Remboursezvotreforfait.com, Topuprefund.com ou le concours (mis à disposition sur « reponsegagnante.com », « reponsegagnante.fr », « questiongagnante.com », « questiongagnante.fr »), l'utilisateur doit ouvrir un compte à son nom prénom, et fournir les informations indiquées dans le formulaire. Toute inscription devra se faire par voie électronique depuis le formulaire dédié sur le site. Toute autre tentative d'inscription en dehors de ce formulaire ne sera pas prise en compte. Pour créer un compte, l'utilisateur doit obligatoirement saisir : un pseudo encore non utilisé, accepter sans réserve le présent règlement, fournir un mot de passe strictement confidentiel, indiquer une adresse mail valide et encore non inscrite, indiquer le pays de l'utilisateur et ne pas être encore inscrit. L'utilisateur s'engage à fournir des informations exactes, et à les modifier toutes les informations nécessaires sur la page du compte « mon profil ». L'inscription est obligatoirement formulée par l'utilisateur.

L'accès au site et l'inscription au compte utilisateur sont gratuits à toute personne disposant d'un ordinateur, d'un accès Internet et d'un navigateur internet. Les coûts extérieurs d'accès à Internet et d'utilisation de l'informatique sont à la charge de l'utilisateur. L'utilisateur est responsable de son utilisation d'Internet ainsi que du fonctionnement et de l'usage de son équipement informatique. REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS peut suspendre temporairement ou définitivement un membre qui ne respecte pas les conditions générales d'utilisation, le règlement ou la loi française. Les comptes sont nominatifs : un compte par personne physique. L'accès au site (et au service) peut être interrompu ou modifié pour des raisons volontaires ou involontaires (maintenance, dysfonctionnement...) sans préavis, sans obligation et sans indemnisation.

Le compte est valable et peut être utilisé sur Remboursezvotreforfait.com et Topuprefund.com, en plus de son utilisation pour le concours mis à disposition sur « reponsegagnante.com », « reponsegagnante.fr », « questiongagnante.com », « questiongagnante.fr ». Pour cela, il est nécessaire d'accepter à l'inscription les conditions générales d'utilisation du service Remboursezvotreforfait.com et Topuprefund.com, en plus du règlement. L'utilisation de votre compte pour Remboursezvotreforfait.com et Topuprefund.com n'est pas obligatoire. Pour utiliser le service de remboursement de forfait, il est nécessaire de se connecter aux adresses Remboursezvotreforfait.com et Topuprefund.com.

Article 5 : Paiements et reversements

L'utilisateur est informé du coût de la participation à l'une des questions de connaissance générale depuis le site, sur la page d'accueil ou depuis le compte sur les pages concernées. Concernant les micro-paiements mobile, il appartient à l'utilisateur de se renseigner auprès de son opérateur téléphonique sur d'éventuels surcoûts appliqués en fonction de son forfait mobile sur Appel surtaxé, SMS surtaxé et MPME. En effet le coût du SMS surtaxé, MPME ou d'un appel surtaxé peut varier en fonction de l'opérateur ainsi que du forfait ; ce surcoût n'est pas annoncé car il appartient à l'utilisateur de s'informer sur les tarifs individuellement appliqués par son opérateur, sans que REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS ne puisse en avoir connaissance. Il est nécessaire de passer par l'interface du site avant d'acheter un code, en effet les informations, les reversements, les numéros de téléphone peuvent changer. Il est également conseillé lors de l'achat d'un code de l'entrer dans le formulaire dédié immédiatement après son achat. La valeur d'un code non utilisé ne peut être garantie dans le temps.

L'utilisateur pourra ensuite demander le reversement de son solde avec les moyens de reversements proposés depuis son compte, sans solde minimum mais en s'acquittant d'une commission fixe ou variable selon l'offre de reversement choisie. Le coût de la commission est indiqué depuis la page « Reversements ».

REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS n'est pas responsable des problèmes indépendants de sa volonté notamment dans le cadre de l'utilisation des offres de micro paiement, comme la perte ou la mauvaise utilisation des paiements mobiles, ou encore de problèmes extérieurs comme le mauvais fonctionnement des opérateurs de micro paiement. REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS peut refuser toute demande de reversement jugée incorrecte, inexacte, ou réclamée par une personne non titulaire du compte. L'acceptation de la demande de reversement par le site ne vaut pas une confirmation définitive, les coordonnées (de paiement) de l'utilisateur sont soumises à validation par un administrateur. Lorsque que le paiement est réellement effectué, l'utilisateur recevra un mail de confirmation à l'adresse mail indiquée sur son compte ; le solde de l'utilisateur sera alors débité et l'utilisateur aura à sa disposition un reçu qu'il pourra imprimer.

Pour se prévenir des fraudes, il est possible que lors d'une demande de reversement une pièce d'identité, un justificatif de domicile, un relevé d'identité bancaire puisse être demandé à l'utilisateur, ou un reversement de son solde par virement bancaire. Dans l'attente d'une réponse de l'utilisateur, le paiement sera alors mis en attente.

REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS ne peut être responsable des retards de paiement et des erreurs de paiement indépendants de sa volonté. Les délais de paiement indiqués sur la page « reverser mon solde » sont publiés à titre d'information, les délais de paiements peuvent être plus longs. Charge à l'utilisateur d'ouvrir un compte bancaire, Paypal ou postal à ses propres frais. L'utilisateur est le seul responsable de l'exactitude des informations qu'il doit fournir pour obtenir un reversement. REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS ne peut être tenu pour responsable des coordonnées (bancaires, postales, Paypal...) inexactes et ne pourra en aucune façon être tenue pour responsable de toute perte ou dommage résultant d'informations inexactes. L'utilisateur s'engage à prendre en charge les frais que pourrait lui imputer l'établissement bancaire, financier ou créancier teneur du compte (exemple : frais de change si le compte n'est pas tenu en euros, commissions...), ou encore tous les frais pouvant être imputés à REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS du fait de l'inexactitude des informations données.

Article 6 : Dotations, visibilité des informations

Les dotations sont variables d'une question à une autre. Ces dotations peuvent aller de quelques centimes à plusieurs euros par bonne réponse. Dans tous les cas la dotation associée à la question est toujours affichée clairement avant participation, le hasard n'intervient jamais, et ce dans tous les cas de figure. Les questions et les réponses sont également visibles avant participation. La participation est payante, son prix est affiché avant achat.

Article 7 : Propriété intellectuelle et respect de la vie privée

La loi française s'applique. A tout moment, « vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données qui vous concernent (art 34 de la loi « Informatiques et Libertés » du 6 Janvier 1978).

Le site ainsi que son contenu, le script, le logiciel, les textes, les images et le contenu graphique sont la propriété de REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS, il est strictement interdit de le reproduire ou diffuser sans autorisation préalable.

Article 8 : Responsabilités

L'utilisateur doit être titulaire de la ligne téléphonique qu'il utilise ou obtenir l'autorisation du titulaire de la ligne, lors de l'utilisation du micro paiement. L'utilisation du site et du concours s'effectue exclusivement par voie électronique aux adresses « reponsegagnante.com », « reponsegagnante.fr », « questiongagnante.com », « questiongagnante.fr » et est individuelle, toute requête automatisée de l'utilisateur est proscrite. Il est strictement interdit de tenter de modifier le site ainsi que le logiciel et le script, le concours et le dispositif proposé à l'utilisateur. L'utilisateur est tenu d'utiliser le concours avec loyauté, de ne pas profiter d'une situation anormale notamment en cas de défaillance informatique.

**Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>**

Une participation multiple d'une même personne à travers plusieurs comptes est interdite et pourra entraîner l'annulation de ses gains et se voir réclamer le remboursement intégral des sommes déjà reversées. L'utilisateur membre doit garantir un caractère confidentiel à son mot de passe. L'utilisateur est le seul responsable de la conservation et de l'utilisation des identifiants de connexion à son compte. REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS n'est pas responsable en cas d'impossibilité d'accéder à votre compte à cause de la perte d'un identifiant, ou en cas d'utilisation frauduleuse de votre compte. Toute utilisation frauduleuse de votre compte devra être signalée dans les plus brefs délais par le biais du support mail présent sur la page « aide », afin de faire cesser toute utilisation non souhaitée de votre compte et de vos identifiants. En cas de consommation frauduleuse par un tiers des gains disponibles sur le solde de l'utilisateur, REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS ne pourra pas être tenu responsable et vous dédommager.

La connexion et la participation se fait sous l'entière responsabilité de l'utilisateur, REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS ne peut garantir la compatibilité du site avec un navigateur Internet, ainsi que le fonctionnement sans interruption du site. Le site ou le concours peuvent être à tout moment volontairement ou involontairement interrompus. Lors d'un fonctionnement anomal (panne informatique, erreurs de scripts, modifications, mauvaise utilisation...) du site et du concours, l'utilisateur ne pourra prétendre à aucun dédommagement. REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS ne peut être tenu responsable des dommages et ou préjudices, directs ou indirects, matériels ou immatériels, ou de quelque nature que ce soit, dans la limite du droit applicable en France. L'utilisateur s'engage à respecter la loi française en vigueur.

Article 9 : Règlement

En s'inscrivant, le joueur s'engage à respecter sans réserve le présent Règlement. Le règlement en vigueur peut être modifié sans préavis par REMBOURSEZVOTREFORFAIT SAS. Pour cela il est important de vérifier si le règlement n'a pas subi de modifications. Dans tous les cas un règlement modifié fera l'objet d'un nouveau dépôt chez huissier.

Article 9 : Dépôt et consultation du règlement de jeu

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude de Maître Valérie HOBA, Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri - BP 42 - 93401 Saint-Ouen Cedex. Le règlement sera consultable gratuitement pendant toute la durée du jeu à l'adresse suivante : <http://www.reglement.com>.

Le présent règlement est déposé via reglement.com auprès de l'étude Maître Valérie HOBA,
Huissier de justice, 5 rue Gabriel Péri, BP 42 93401 Saint-Ouen Cedex.
Le règlement sera consultable pendant toute la durée du jeu à l'adresse <http://www.reglement.com>